

# **Eglise et Etat en Pologne : la permanence d'un fragile équilibre**

par Patrick MICHEL

Si l'élection au pontificat du cardinal Wojtyla, le 18 octobre 1978, constitue un événement capital, force est de constater que les relations entre l'Eglise et l'Etat en Pologne même n'en ont pas été pour autant jusqu'à maintenant profondément transformées. C'est sans doute reconnaître là le caractère à la fois fragile et durable de l'équilibre instauré entre les deux institutions, équilibre que les événements de l'été 1980 n'ont d'ailleurs pas profondément modifié.

Deux facteurs essentiels ont contribué à donner à l'Eglise polonaise les moyens d'intervenir, directement et indirectement, dans un champ proprement politique : l'importance de l'effectif des catholiques - environ 93 % de la population - et le fait que l'Eglise soit la seule institution légale<sup>1</sup>, hormis l'Etat et le Parti, à pouvoir bénéficier d'une infrastructure matérielle et d'une base humaine considérables.

Ces deux points, associés à la liaison entre fait national et fait religieux dont témoigne assez l'histoire du pays, attestent dès l'origine le caractère inévitable du conflit entre l'Eglise catholique et l'Etat socialiste. Mais, par ailleurs, le simple réalisme devait conduire chacun des deux partenaires à prendre conscience de la position de force occupée par l'autre. Et ainsi pouvait s'amorcer la recherche d'une certaine forme de « coexistence pacifique ».

Néanmoins, si l'évolution des trois dernières décennies conduit à l'instauration de relations, sinon cordiales, tout au moins normales entre l'Eglise et l'Etat, il reste qu'entre la doctrine catholique et l'idéologie marxiste les perspectives à long terme sont très fermées. La situation présente, la plus favorable sans doute que l'Eglise polonaise ait connue depuis le début du régime, n'est pas dépourvue d'ambiguïtés et de conflits.

1. C'est l'article 82 de l'actuelle Constitution polonaise qui règle les rapports entre Eglise et Etat, sur la base de la séparation des deux institutions et de la reconnaissance de la liberté de conscience, de la liberté de culte et des droits de l'Eglise à assurer ses fonctions religieuses. Pour plus de précisions, consulter Franciszek KAMINSKI, *Religione e Chiesa in Polonia, 1945-1975, Saggio storico-istituzionale*, Université de Padoue, Ceseo-Liviana, Padoue, 1976.

Les incertitudes entourant l'évolution économique et politique de la Pologne risquent de remettre en cause l'équilibre actuel, déjà bien fragile, de l'équipe dirigeante, ce qui pourrait entraîner une redéfinition de la ligne officielle vis-à-vis des questions religieuses.

\*\*

Dès 1945, le concordat qui réglait les relations entre le Saint-Siège et Varsovie depuis 1925 est suspendu. Le Vatican, de fait, refuse de reconnaître les nouvelles frontières polonaises, précédant en cela d'ailleurs le gouvernement de l'Allemagne Fédérale. Cinq administrations apostoliques sont créées par le cardinal primat Hlond, sur instructions de Pie XII, remplacées en 1967, par souci d'apaisement, par des évêques titulaires. Mais il faudra attendre 1972, avec la reconnaissance par le gouvernement de M. Willy Brandt des frontières de la République Populaire de Pologne, pour que le Vatican nomme des évêques résidentiels et que les territoires de l'Oder et de la Neisse soient définitivement intégrés à l'Eglise de Pologne.

L'intransigeance de Rome fut incontestablement « la source d'une tension constante entre l'Eglise catholique et le gouvernement »<sup>2</sup>. Elle fut également à l'origine de vives discussions entre l'Episcopat et les catholiques polonais d'une part, le Vatican d'autre part : ressentie comme un défi au patriotisme polonais, la position du Saint-Siège venait à l'encontre des vœux du pays de voir son intégrité territoriale reconnue.

Dans les toutes premières années qui ont suivi la guerre, toutefois, le nouveau gouvernement, ne se sentant pas suffisamment fort pour heurter de front l'attachement de la majeure partie de la population à l'Eglise, on vit des messes célébrées à Varsovie, en présence de hauts responsables de l'Etat, à l'occasion d'événements nationaux importants.

Le gouvernement participa financièrement et matériellement à la reconstruction de nombreuses églises, détruites durant la guerre, et le nouveau primat, successeur en novembre 1948 de Mgr Hlond, Mgr Stefan Wyszynski, exprima sa reconnaissance aux autorités : lors de la consécration de la cathédrale Saint-Jean de Varsovie, reconstruite, il déclarait « remercier les autorités qui, tout particulièrement lors de la reconstruction des murs, ont fourni experts, conseils et assistance, se rendant compte qu'il s'agissait là de sauver un important monument de la culture nationale et religieuse »<sup>3</sup>.

C'est également durant cette période que se situe, encouragée par Mgr Hlond, la création de l'association Pax. Dès la libération, en effet, une partie des catholiques entreprend de collaborer avec le nouveau

2. Trevor BEESON, *Prudence et Courage - La situation religieuse en Russie et en Europe de l'Est*, Le Seuil, Paris, 1975, p. 133.

3. William WOODS, *Poland, Phoenix in the East*, Penguin Books, Harmondsworth, Middlesex, England, 1972, p. 131.

gouvernement<sup>4</sup>. Ils fondent l'hebdomadaire *Dzis i Jutro* (Hier et Demain), organe de ce qui deviendra par la suite *Ruch Społeczne Postępowy Pax* (Mouvement socialement progressiste Pax). La personnalité et les origines du président de l'association - Boleslaw Piasecky -, les orientations politiques du mouvement entraînent dès 1955-1956, date à laquelle l'activité de Pax s'étend à l'ensemble du territoire polonais, la rupture avec le Vatican. Les relations entre l'organisation et l'Episcopat connaissent une tension constante, et si Pax, représentée à la Diète par cinq députés, constitue avec seize mille membres et cinq organes de presse, l'association socio-chrétienne la plus puissante en Pologne, il faudra attendre la mort de Piasecky pour que le cardinal Wyszynski, le 29 mars 1979, reçoive le nouveau président de Pax.

La démarche de Pax n'était pas, après la guerre, la seule tentative d'ouverture des catholiques en direction de l'Etat. Mgr Wyszynski, en signant avec le gouvernement le 14 avril 1950 un « modus vivendi », s'efforçait d'ouvrir un dialogue. Mais l'attitude d'extrême méfiance du Vatican et surtout le durcissement des années staliniennes devaient être pour les catholiques polonais la source de nombreuses difficultés. En 1953, le cardinal Wyszynski - qui avait été élevé à cette dignité au début de l'année - est placé en résidence surveillée. Entre septembre 1953 et début janvier 1954, huit évêques et neuf cents prêtres sont envoyés en prison<sup>5</sup>. En 1955, ce sont environ deux mille évêques, prêtres et laïques catholiques qui seront enfermés. Il faut attendre octobre 1956 pour que Wladislaw Gomulka, nouveau leader du Parti, ordonne la mise en liberté du cardinal Wyszynski. Incontestablement l'immense prestige du primat, la dimension symbolique qu'il incarne tirent beaucoup de cette réclusion. Gomulka l'avait compris, qui signe avec l'Episcopat l'accord du 7 décembre 1956, permettant une réelle libéralisation de la vie de la communauté catholique : c'est dans le sillage de cet accord que naissent l'Association Chrétienne et Sociale et Znak<sup>6</sup>.

Ces deux associations naissent en fait de l'agitation régnant dans les milieux catholiques dans la seconde moitié de 1956 : la condamnation de Pax par le Vatican conduit une fraction de l'organisation dirigée par Piasecky à rompre avec lui et à fonder l'« Association socio-chrétienne ». Il s'agissait de créer « un groupement politique avec un programme nouveau, différent de celui de Pax, fondant l'engagement de ses membres sur le développement socialiste de la Pologne et sur des idées patriotiques (et non comme le programme de Pax sur des éléments messianiques

4. A propos de Pax on pourra consulter Andrzej MICEWSKI, *Katholische Gruppierungen in Polen*, Kaiser-Grünwald, 1978, qui étudie très minutieusement l'histoire de Pax et de Znak, les deux associations principales - et concurrentes - de 1945 à 1976. On consultera également D. TANALSKI, *Katolicyzm - Ewolucja ideologii*, P.W.N., Varsovie, 1978.

5. Ce durcissement faisait suite à une nouvelle tentative du cardinal pour obtenir du Vatican qu'il nomme des évêques résidents pour les cinq territoires occidentaux.

6. Cf. MICEWSKI, *op. cit.*

d'idéologie catholique) »<sup>7</sup>. Avec mille membres environ et deux organes de presse, c'est la plus petite des associations socio-chrétiennes polonaises.

Beaucoup plus importante est la création des « clubs de l'Intelligentsia catholique », représentés à la Diète par les cinq députés qui constituent le groupe Znak.

Ce groupe constitue la direction idéologique de l'ensemble des clubs et coordonne leur activité. De fait, ces clubs n'ont pas le statut d'association. Les militants se regroupent autour du mensuel *Wież* à Varsovie, autour du mensuel *Znak* et de l'hebdomadaire *Tygodnik Powszechny* à Cracovie.

En 1976, le président du groupe Znak s'étant abstenu lors du vote de la nouvelle constitution, jugée inacceptable par l'Episcopat et par l'opposition, il sera rayé de la liste des candidats aux nouvelles élections. Avec la mise à l'écart de Stanislaw Stomma, un nouveau groupe parlementaire est mis en place, autour de M. Lubienski. Bien que ce groupe soit issu de l'O.D.I.S.S. (Centre de Documentation et d'Etudes Sociales, publiant *Chrzescijanin w Swiecie* - Le chrétien dans le Monde), il continue à porter le nom de Znak, ce qui ne manque pas de susciter conflits et équivoques<sup>8</sup>.

En 1956, toutefois, on n'en est pas encore à ce type de manipulations : l'accord de 1956 constituait la source d'une très authentique espérance. Mais très vite cet accord se trouvera mis en question. Le refus du Vatican de reconnaître les frontières polonaises restait, il est vrai, une cause d'irritation constante pour le gouvernement. Aussi celui-ci refusera-t-il de rendre à l'Eglise les bâtiments ecclésiastiques acquis dans les territoires occidentaux, de délivrer des permis de construire pour les nouvelles églises, et interdira l'éducation religieuse dans les écoles.

Il est certain, par ailleurs, que le gouvernement, peut-être sous la pression de l'Union Soviétique, s'inquiétait de l'étonnante vigueur manifestée par l'Eglise, ainsi qu'en témoigne le « Programme de Renouveau Spirituel » mis en œuvre dès 1961 pour préparer la célébration du millénaire en 1966<sup>9</sup>.

En 1963, le 12 août, une conférence réunit les principaux responsables des questions religieuses des services officiels, qui entendent un rapport du colonel Morawski définissant les moyens d'une lutte contre l'Eglise et le clergé<sup>10</sup>.

7. Boguslaw BOCZARSKI, « Les associations socio-chrétiennes en Pologne et leur programme politique » dans *Annuaire de l'U.R.S.S. et des pays socialistes européens*, Centre de recherches sur l'U.R.S.S. et les pays de l'Est, Université des Sciences juridiques, politiques et sociales de Strasbourg, Librairie Istra, Paris, 1974.

8. A ce sujet voir J.M. DOMENACH, « Société et Eglise en Pologne » dans *Esprit*, octobre 1976, pp. 347-350.

9. Millième anniversaire du baptême du roi Mieszko I<sup>er</sup>, en 966. Voir T. BEESON, *op. cit.*, pp. 140-141.

10. Cf. André MARTIN, *La Pologne défend son âme*, Ed. Saint-Paul, Paris, 1977, pp. 49-66 ; « Protestation de l'Episcopat après ce rapport », pp. 67-72.

En 1965, saisissant le prétexte d'une lettre de l'Episcopat polonais à l'Episcopat ouest-allemand, appelant à la réconciliation, M. Gomulka déclencha une vaste campagne d'opinion contre l'Eglise.

Si le pape ne put se rendre en Pologne en 1966, pour le Millénaire, Mgr Casaroli fit l'année suivante un important séjour dans le pays. A la suite de ce voyage, des évêques administrateurs apostoliques *ad nutum Sanctae Sedis* furent nommés dans les territoires occidentaux, dans l'attente d'un traité germano-polonais. Mgr Wojtyla, archevêque de Cracovie, était élevé à la dignité de cardinal. Ces deux mesures, qui étaient pour le Vatican signes d'une volonté de dialogue avec le gouvernement de Varsovie, visaient également à montrer au cardinal Wyszynski que Rome souhaitait tenir le rôle qui lui revenait dans les relations entre l'Eglise et l'Etat.

Il faut attendre l'arrivée au pouvoir, en 1970, de M. Edward Gierek, l'actuel dirigeant polonais, pour que s'instaure un réel dialogue. Dès décembre 1970, MM. Gierek et Jaroszewicz, Premier Ministre, lancent un appel à la collaboration de tous les Polonais, croyants et incroyants. Le 3 mars 1971, le cardinal Wyszynski est longuement reçu par le Premier Ministre. Mgr Casaroli rencontre, à Rome et à Varsovie, les autorités polonaises. Le père Kolbe est béatifié et la nouvelle est accueillie comme un événement national en Pologne. Surtout, la ratification, par la R.F.A., du traité reconnaissant la ligne Oder-Neisse emportait la décision du Saint-Siège de nommer des évêques résidents dans les territoires occidentaux. Dès lors pouvait intervenir, entre l'Etat et l'Eglise, la « normalisation » : le gouvernement rétrocédait à l'Eglise ses droits de propriété sur les biens des diocèses occidentaux et augmentait les quotas de papier pour la presse catholique.

En 1973 M. Olszowski, ministre des Affaires Etrangères, se rendait au Vatican. En février 1974, Mgr Casaroli rendait la visite en se déplaçant à Varsovie. En juin 1975, M. Gierek se déclare « optimiste quant aux perspectives des relations entre l'Etat socialiste et l'Eglise catholique »<sup>11</sup>. Après le « refroidissement » de 1976-1977 (lié à l'adoption d'une nouvelle constitution et aux événements de juin), M. Gierek rencontre, le 29 octobre 1977, pour la première fois, le cardinal Wyszynski. Le 1<sup>er</sup> décembre il s'entretient à Rome avec le pape Paul VI. M. Gierek évoque lors de cet entretien le rôle positif joué par les catholiques dans la réalisation des grands objectifs nationaux. Le 25 décembre, lors de son sermon de Noël, le cardinal Wyszynski se félicite de cette visite et ajoute : « le sort des catholiques polonais est plus enviable que ceux d'autres pays où les églises sont fermées »<sup>12</sup>.

A la suite de l'élection du cardinal Wojtyla, en octobre 1978, de très nombreux contacts, à différents niveaux, interviennent entre l'Eglise

11. Interview accordée au journal *Le Monde*, 17 juin 1975.

12. Dépêche A.F.P./Reuter dans *Le Monde*, 27 décembre 1977.

et le gouvernement. Pour la première fois, un pape se rend en Pologne, en juin 1979. Enfin, les autorités ne peuvent que se féliciter du rôle modérateur joué par l'Eglise ces derniers mois et dont témoigne le discours prononcé le 26 août 1980 par le cardinal Wyszyński.

Toute l'évolution qui vient d'être décrite conduit à une normalisation des relations d'institution à institution entre l'Eglise et l'Etat. Mais il demeure un conflit idéologique fondamental entre le marxisme et la doctrine catholique. Il reste que l'objectif à long ou moyen terme du pouvoir civil est « d'extirper la religion de la conscience et de la pensée humaines »<sup>13</sup>.

\*  
\*\*

Pariant sur une évolution polonaise identique à celle des pays occidentaux, le parti fonde ses espérances sur les vertus hautement déchristianisantes d'une société de consommation de masse. Ainsi M. Kakol, ministre des cultes, pouvait-il déclarer, lors d'une conférence de presse, le 19 mai 1976 :

le meilleur champ de bataille pour vaincre l'Eglise se situe au niveau culturel d'une vie plus aisée et plus confortable. Avec une société de consommation, nous obtiendrons des conditions analogues à celles de l'Occident pour hâter le dépérissement de l'Eglise.

Il souligne les limites de la normalisation :

Elle (l'Eglise) n'a le droit d'exercer son culte que dans l'enceinte du sanctuaire, disons dans la sacristie (...) Mais nous n'admettrons jamais l'évangélisation en dehors de l'église. Nous ne permettrons jamais l'éducation religieuse des enfants, de la jeunesse. Nous ne souffrirons pas d'influence quelconque de l'Eglise sur la vie culturelle et sociale. Ainsi, par exemple, la censure prévoit-elle, en ce qui concerne l'histoire, l'interdiction absolue de publier des documents qui témoigneraient du rôle positif de l'Eglise, au plan national et politique<sup>14</sup>.

L'Eglise polonaise est consciente des dangers que recèlent les mutations socio-économiques. Aussi son action vise à adapter la religiosité aux nouvelles conditions du pays et, par ailleurs, à couvrir l'ensemble du champ social et culturel polonais.

L'Eglise revendique donc le droit à la culture religieuse, ce qui implique la multiplication des points de catéchèse et la création d'églises là où il n'en existe pas, ou pas en quantité suffisante. Elle réclame en second lieu que la culture nationale ne soit pas vidée de ses éléments chrétiens, notamment dans l'enseignement scolaire :

13. Conférence de presse de M. Casimir Kakol, directeur de l'Office des cultes en Pologne (19 mai 1976) - Traduction d'André Martin dans André MARTIN, *La Pologne défend son âme*, Ed. Saint-Paul, Paris-Fribourg, 1977. Le texte est reproduit dans la revue *Istina*, Paris, XXII (1977), pp. 332-337 ; il figure également dans *La Documentation Catholique* LXXIII, n° 1703 (1-15 août 1976), pp. 727-729 ; il a fait l'objet d'un article, accompagné d'extraits, dans *Le Monde* du 27 août 1976.

14. André MARTIN, *op. cit.*, p. 196.

Il faut en finir avec les attaques contre les fondements de la morale chrétienne. L'école devrait reconnaître le droit de vivre selon les principes de la morale chrétienne et faire ressortir sa valeur pour la vie nationale, professionnelle et sociale (...) surtout aujourd'hui où les mutations socio-économiques appellent à de nouvelles tâches en matière de morale et de mœurs<sup>15</sup>.

Les jeunes constituent, pour des raisons évidentes, l'un des centres d'intérêt privilégiés de l'Episcopat. Pour neutraliser les effets démobilisateurs en matière religieuse des vacances d'été - considérées par M. Kakol comme l'un des moyens les plus efficaces de lutte contre l'Eglise - toute une série d'initiatives tend à proposer des solutions neuves. Ainsi, le mouvement « Oasis », mouvement de jeunesse, réunit-il, par petites unités, 30.000 jeunes dans des camps de vacances, où la vie communautaire et la détente s'accompagnent d'une réflexion religieuse et de prières. Ce mouvement, à la marge de la légalité, ne limite pas son action à la période des vacances, mais s'efforce de créer un groupe se perpétuant après le retour sur le lieu de domicile des participants.

Relevant le « pari » de M. Kakol, l'Eglise vise à construire un nouveau type de religiosité en milieu populaire, une religiosité qui embrasserait l'ensemble du champ socio-politique : « Nous devons en finir avec cette conviction qu'entre l'économie nationale et la morale chrétienne il n'y a aucun lien »<sup>16</sup>. Aussi l'Episcopat « proteste contre le rythme de travail, dans les mines et les usines, ininterrompu pendant 21 jours de suite, les dimanches y compris, qui épuise les ouvriers et s'oppose aux droits fondamentaux de la personne humaine à la détente et au repos »<sup>17</sup>.

C'est tout naturellement que l'Eglise passe de cette position à une autre des constantes de sa ligne politique, la défense des droits de l'homme. Au-delà de la défense du droit de propriété des paysans, au-delà du soutien accordé aux ouvriers pour de meilleures conditions de travail, au-delà, nous le verrons, des facilités offertes aux intellectuels, l'Eglise va centrer son action sur cette question. J.M. Domenach rapporte :

Un évêque à qui je demandai : « Qu'est-ce que l'Eglise doit défendre d'abord ? » me répondit du tac au tac : « Les droits de l'homme », et il se référa à certains exemples latino-américains<sup>18</sup>.

Les événements de 1976 en Pologne ont favorisé la définition d'une position cohérente de l'Eglise sur ce thème. Le communiqué publié à l'issue de la 155<sup>e</sup> Conférence plénière de l'Episcopat, les 17 et 18 novembre 1976<sup>19</sup>, atteste de cette cohérence :

15. Lettre pastorale de l'Episcopat, 162<sup>e</sup> Conférence plénière de l'Episcopat polonais, Varsovie, 8 mars 1978, dans *La Documentation Catholique*, LXXV, n° 1742 (21 mai 1978). Voir également, en réponse à la conférence de presse de M. Kakol, la lettre pastorale du 26 novembre 1976 dans *Istina*, *op. cit.*, p. 345.

16. Lettre pastorale du card. Wyszyński, dans *La Documentation Catholique*, LXXV, n° 1739 (2 avril 1978).

17. André MARTIN, *op. cit.*, « 158<sup>e</sup> Conférence plénière, mai 1977 ».

18. J.M. DOMENACH, « Société et Eglise en Pologne » dans *Esprit*, octobre 1976, pp. 339-352 (l'évêque s'appelait Karol Wojtyła...).

19. Cf. *Istina*, *op. cit.*, pp. 349-350.

Pour surmonter la crise actuelle il faut tenir compte des plus précieuses traditions de notre culture nationale ainsi que de la sensibilisation du pays à la manière d'exercer le pouvoir. Il s'agit entre autres du respect du droit au travail pour tous les citoyens, sans nulle discrimination idéologique, indépendamment de l'appartenance au parti. La solution des difficultés économiques dépend sans conteste de la garantie des libertés civiles.

L'articulation entre culture/religion/liberté est ici très claire. On mesure là le conflit de légitimité entre l'Eglise et l'Etat : comme l'Eglise prétend à incarner une identité nationale polonaise, elle se veut garante et protectrice des droits humains, l'un et l'autre de ces thèmes étant étroitement lié au domaine culturel.

Ainsi L.M. Wisniewski, dominicain, aumônier des étudiants, dans une lettre ouverte à M. Gierek, après avoir protesté contre la mainmise de l'Etat sur l'enseignement écrivait :

Bien que l'Eglise n'ait pas pour fin de gouverner et d'administrer ce monde, elle trahirait sa mission en renonçant à veiller sur ces valeurs primordiales (la vérité, la liberté, la fraternité, le respect de la dignité humaine, la justice, la paix), en cessant de les signaler à chacun et à tous et de les défendre toujours et partout <sup>20</sup>.

C'est sur la base de la défense des droits de l'homme, et notamment après les mouvements ouvriers de juin 1976, que s'amorce et se développe un dialogue entre l'Eglise et les « dissidents » polonais <sup>21</sup>.

C'est également la défense des droits de l'homme qui inspire au cardinal Wojtyła - devenu Jean-Paul II - nombre de ses interventions publiques et, pour autant qu'on puisse le dire, semble constituer l'axe privilégié de son action <sup>22</sup>.

Mais il serait inexact de présenter uniquement les relations Eglise/Etat sous un angle conflictuel. De nombreux progrès ont été accomplis depuis l'arrivée en 1970 de M. Gierek au pouvoir dans la voie de la normalisation. Régulièrement d'ailleurs, des témoignages discrets attestent ces progrès. Ainsi, M. Kakol indiquait en juillet 1977 que « les autorités polonaises acceptent l'Eglise comme un facteur social important et feront en sorte qu'une large part de la population reste encore longtemps croyante ». Il comparait les relations entre l'Eglise et l'Etat avec « la coexistence pacifique d'Etats dont la vision du monde est différente » <sup>23</sup>. A Mielec, le 3 septembre 1976, M. Gierek estimait « qu'il existe un vaste champ de collaboration entre l'Eglise et l'Etat pour la réalisation

20. L.M. WISNIEWSKI, « Lettre ouverte à M. Gierek », traduction d'André MARTIN, dans *Istina*, *op. cit.*, pp. 351-359.

21. La juxtaposition de textes de Leszek Kolakowski, Adam Michnik, Jacek Kuron, Edward Lipinski avec les textes de l'Episcopat dans l'ouvrage *La Pologne : une société en dissidence*, Ed. François Maspero, Paris, 1978, est très éclairante à cet égard.

22. Les exemples abondent. Renvoyons par exemple à l'allocution du Vendredi Saint (cf. *Le Monde*, 15-16 avril 1979).

23. Conférence de presse du ministre Kakol, agence Interim, *Le Monde* du 19 juillet 1977.

d'importants objectifs nationaux »<sup>24</sup>. 365 permis de construire ont été délivrés pour l'édification ou l'agrandissement d'églises entre 1970 et 1976 contre 40 entre 1966 et 1970<sup>25</sup>. Par ailleurs le cardinal Wyszynski se voit rendre des hommages par le gouvernement : le 3 août 1976, le premier ministre lui fait porter à l'occasion de son anniversaire un bouquet de fleurs. La nouvelle est annoncée par *Trybuna Ludu*, organe officiel du P.Z.P.R. (Parti Ouvrier Unifié Polonais) en première page. Plusieurs rencontres sont organisées entre le primat et les autorités, jusqu'au plus haut niveau. Et, en mai 1979, Pax rend un « hommage sans précédent » au cardinal, en célébrant son rôle dans l'instauration d'un climat de détente entre l'Eglise et l'Etat<sup>26</sup>.

Enfin, la visite de Jean-Paul II en Pologne en juin 1979 constitue incontestablement un signe de rapprochement entre les deux instances.

Jusqu'à un certain point en effet, les conceptions de l'Eglise peuvent se concilier avec les objectifs de l'Etat. Même si les données statistiques demeurent fort imprécises à leur égard, le processus d'industrialisation/urbanisation que connaît le pays, en faisant exploser les structures sociales traditionnelles, provoque l'intensification de la délinquance ou de l'alcoolisme, avec toutes les conséquences pour le corps social que cela suppose. L'institution la plus à même de lutter contre la disparition d'un ordre moral dont les autorités de Varsovie reconnaissent qu'on n'a pu le remplacer par aucun autre est évidemment l'Eglise. Le prêtre apparaît aujourd'hui comme la seule autorité morale incontestée, et ce notamment dans les milieux de paysans-ouvriers déracinés par leurs nouvelles conditions d'existence.

Déjà en 1976, le cardinal Wyszynski, tout en réclamant la clémence pour les ouvriers arrêtés et en affirmant comprendre et partager leurs préoccupations, avait déclaré : « Le pays a besoin d'ordre et de calme (...) Les citoyens doivent, de leur côté, contribuer à améliorer la situation économique particulièrement difficile du pays »<sup>27</sup>. Il demandait même aux catholiques de « consentir à des sacrifices en faveur du bien commun et de la sauvegarde de l'ordre social »<sup>28</sup>. Cette exhortation à un « travail loyal » et au respect des règles morales traditionnelles n'est pas faite pour déplaire au gouvernement. C'est pour cette raison sans doute que

24. Cf. *Istina*, op. cit., p. 351.

25. Cf., à ce sujet, F. KAMINSKI, *Religione e Chiesa in Polonia 1945-1975*, Università degli studi di Padova, Ceseo-Liviana, 1976.

26. Cf. *Le Monde*, agence A.F.P., 8 mai 1979. Dans le même sens, le ministre Kakol déclarait en août 1976 à l'hebdomadaire catholique italien *Famiglia Cristiana* : « J'estime beaucoup le cardinal Wyszynski. C'est un bon patriote qui évidemment n'aime pas le communisme mais qui sait reconnaître ce que le régime a fait de bon. Tout en s'opposant au communisme, il est conscient des limites dans lesquelles il peut agir. Je dirais que c'est un adversaire loyal ».

27. Conférence plénière de l'Episcopat polonais, Czesochowa, 8 et 9 septembre 1976, dans *Le Monde*, Agence A.F.P., 13 septembre 1976.

28. Conférence plénière de l'Episcopat du 9 septembre 1976, dans Jacques SCHMITZ, « Eglise populaire et Etat socialiste en Pologne », dans *Concilium*, n° 137, éd. Beauchesne, Paris, 1978, p. 143.

Mgr Luigi Poggi, nonce « itinérant », avait reçu une lettre « d'un groupe de catholiques polonais », « d'accord avec le gouvernement », lui demandant d'intervenir auprès du pape Paul VI, en août 1976, afin d'obtenir que la démission du cardinal, qui venait d'avoir soixante-quinze ans, soit rejetée <sup>29</sup>.

Ainsi l'Eglise intervient, pour une part, de concert avec l'Etat, dans l'effort économique à accomplir pour sortir de la crise assez sérieuse dans laquelle la Pologne se trouve plongée. On voit que le problème des relations entre les deux instances est extrêmement complexe et multi-dimensionnel. Le ramener à un simple conflit, ou n'y voir que l'expression d'un antagonisme passé en voie de règlement définitif, serait le caricaturer.

La constante de l'attitude politique de l'Eglise, depuis maintenant vingt ans, est assurément le réalisme de l'analyse. Et sur cette analyse vient se greffer une ligne de conduite très cohérente, visant à la reconnaissance par l'Etat de la place et des droits de la religion, à la défense des droits de l'homme, mais également à des relations « harmonieuses » <sup>30</sup> avec l'Etat, fondées sur le souci d'œuvrer pour le bien du pays.

L'ensemble de ces données explique les positions adoptées par l'Eglise vis-à-vis des mouvements d'opposition au régime en Pologne et, en tout premier lieu, vis-à-vis du K.O.R.

La position adoptée par la hiérarchie polonaise vis-à-vis du *Komitet Obrony Robotnikow* <sup>31</sup> est toute de souplesse : elle tient dans une réflexion qui se veut globale sur l'évolution des rapports de forces en Pologne et en Europe. De fait, de Yalta à Belgrade, avec Helsinki en point d'orgue, se sont tracées les lignes fondamentales du statu quo territorial européen. La hiérarchie polonaise sait fort bien qu'en vertu de la doctrine Brejnev dite de « souveraineté limitée » le pouvoir de décision, pour les questions essentielles d'organisation politique, économique et sociale, pour les problèmes militaires et les grandes orientations diplomatiques, réside d'abord à Moscou. Il n'est donc pas utile de remettre en cause les autorités de Varsovie sur des points fondamentaux où leur marge de manœuvre serait a priori limitée par les données générales de la distribution du pouvoir au plan international.

Ce refus de la « politique du pire » crée les conditions d'une attitude prudente et raisonnable : les revendications émises par la hiérarchie polonaise, tout en conservant en arrière-plan les problèmes de fond, visent à résoudre des cas concrets, des situations ponctuelles. Depuis 1976, la politique de l'Eglise consiste à placer au cœur du débat la défense des

29. Cf. *Le Monde*, 27 août 1976.

30. Cardinal WYSZYŃSKI, déclaration de décembre 1977, citée par J. SCHMITZ, *ibid.*

31. Le *Komitet Obrony Robotnikow* (K.O.R.) - Comité de Défense des Ouvriers - a été fondé à la suite des événements de juin 1976. Les ouvriers de Radom et d'Ursus, principalement, s'étaient insurgés contre la hausse des prix alimentaires. Le calme revenu, des poursuites avaient été engagées contre certains d'entre eux. Des intellectuels s'étaient solidarisés avec les accusés.

droits de l'homme, champ « sensible » mais occultant le débat idéologique fondamental au profit de questions humanitaires<sup>32</sup>.

En conséquence, l'attitude de la hiérarchie catholique vis-à-vis du K.O.R. est celle d'un soutien réservé.

De fait l'épiscopat polonais est conscient d'occuper une position forte, au sens où ses prises de parole peuvent exercer sur la population une réelle influence. En raison des contraintes socio-politiques imposées par la situation spécifique du pays, l'épiscopat redoute de s'engager trop étroitement aux côtés du K.O.R., ce qui comporterait le risque de placer les autorités dans une position difficile. Or M. Gierek a la réputation d'être un homme très prudent et très soucieux de conserver à la Pologne l'autonomie la plus grande possible et rien ne permet de douter qu'il n'en soit pas de même pour M. Kania. L'épiscopat s'efforce donc de limiter les risques d'une évolution à la hongroise ou à la tchèque.

De plus, l'histoire des relations entre l'Eglise et la « gauche » polonaise est d'abord l'histoire d'une longue méfiance, jalonnée par les conflits. Durant de nombreuses années, l'opposition de gauche au régime a très largement assimilé l'Eglise aux « forces de la réaction ». C'est seulement après les événements de 1976 que l'« opposition » commence à lier la défense de la liberté religieuse à la défense des libertés. Précisons toutefois que l'Eglise s'inscrit alors au tout premier plan de la lutte pour les droits de l'homme et notamment de la défense des ouvriers arrêtés après juin. Adam Michnik a, dans « L'Eglise et la Gauche »<sup>33</sup>, retracé l'historique de cette méfiance et de cette convergence.

Quelles ont été les manifestations du soutien accordé par l'Eglise au K.O.R. et à l'opposition ? Nombreuses, elles vont de l'aide financière - en 1976 surtout, aux familles des ouvriers poursuivis - à l'aide matérielle - prêt de locaux pour y tenir des séances de l'université volante<sup>34</sup> - et surtout peut-être à des témoignages publics de sympathie, ainsi la très importante et très symbolique audience accordée par le cardinal Wyszyński, le 1<sup>er</sup> avril 1979, à trois représentants du K.O.R. Cette rencontre, première du genre, ne peut que renforcer cette organisation qui,

32. C'est ainsi que la hiérarchie polonaise fonde ses revendications sur la « Troisième Corbeille » d'Helsinki et sur les textes de Belgrade.

33. Adam MICHNIK, *Kosciol, Lewica, Dialog*, Instytut Literacki, Paris, 1977 - paru en traduction française, sous le titre *L'Eglise et la Gauche, le dialogue polonais*, Ed. du Seuil, Paris, 1979, traduction assurée par Agnès Slonimski en collaboration avec Constantin Jelenski.

34. L'« université volante » a été créée au début de l'année 1978. Animée par une soixantaine de scientifiques, d'écrivains et d'artistes, elle se veut alternative, dans la tradition de l'enseignement semi-clandestin en Pologne, aux cours officiels en histoire, sociologie et économie. De plus en plus activement « contrôlée » par la police, elle a reçu, lors de la 162<sup>e</sup> conférence épiscopale des 8 et 9 mars 1978, l'appui tacite de l'Eglise, qui affirme « appuyer toute initiative visant à présenter la culture, les créations de l'esprit humain et l'histoire du peuple d'une façon authentique, car le peuple a le droit de connaître la vérité ». (Dépêche A.F.P. du 12 mars 1978 dans *Le Monde*, même date).

en devenant le « Comité d'autodéfense sociale », manifeste sa volonté de ne s'en pas tenir aux objectifs ponctuels qui avaient présidé à sa création, mais de jouer un rôle multiforme, sinon d'alternative au régime, tout au moins de contrepoids.

L'Eglise polonaise détient une position centrale dans la vie nationale : pour reprendre l'expression de Krzysztof Pomian, elle constitue « l'opérateur culturel fondamental ». Avec 13.000 églises (dont la moitié construite depuis 1945), 19.000 centres de catéchisme, 19.700 prêtres, 60 séminaires et 500 vocations par an, le catholicisme polonais ne se contente plus d'être une donnée incontournable de la réalité nationale, mais se voudrait le moteur de la « reconquête » d'un monde qui glisse de plus en plus vers l'athéisme, que ce soit à l'Est ou à l'Ouest. L'importance de l'effectif des missionnaires polonais, le fait de donner un pape à l'Eglise ne font que renforcer cette conviction d'une Pologne-citadelle, dernier rempart de la chrétienté contre le matérialisme.

C'est pourquoi le « compromis historique » polonais ne peut être que tactique et ne signifie nullement que l'une ou l'autre des parties en présence revienne sur ses positions : lors du neuf centième anniversaire de saint Stanislas, rebelle ayant résisté au pouvoir établi, moins de trois semaines avant la visite de Jean-Paul II en Pologne, un grand panneau, accroché sur le mur du couvent attenant à l'église de Skalka, à Cracovie, évoquait le Saint « défenseur de la foi, de la patrie, de l'homme, des justes lois de l'Eglise, de l'ordre moral »<sup>35</sup>. Peut-on plus justement établir le système d'équivalence constituant le programme de l'Eglise polonaise ?

35. Cf. *Le Monde*, 15 mai 1979.